



Formation à l'accompagnement en situation professionnelle





Organisation de la formation

Public concerné

Tout responsable, agissant en établissement scolaire, en Institut de formation, en direction diocésaine, ayant en charge une mission d'accompagnement de personnes ou d'équipes.

Visées

- Accompagner une personne, c'est lui permettre de se décentrer d'elle-même, de trouver en elle la sûreté nécessaire pour prendre la responsabilité des décisions.
- L'accompagnement professionnel vise à développer le potentiel personnel et professionnel de celui qui est accompagné.
- Pour l'accompagnateur, il ne s'agit ni de faire à la place, ni de conseiller, mais de favoriser le développement personnel et de permettre à la personne d'être répondante de la situation qui lui est impartie dans le cadre de sa responsabilité.

Objectifs

- Intégrer une éthique et une déontologie de l'accompagnement
- Acquérir les compétences à l'accompagnement dans le champ professionnel
- Apprendre à mener un entretien d'accompagnement
- Apprendre à gérer un groupe d'accompagnement dans le champ de l'analyse des pratiques
- Comprendre le psychisme humain et les implications dans la vie professionnelle.
- Développer des compétences dans le champ spécifique de l'accompagnement par l'écrit

Contenus

- Ethique et anthropologie de l'accompagnement
- Démarches et pratiques professionnelles de l'accompagnement
- Connaissance de soi et des autres

Modalités pédagogiques et évaluation

- Analyse des pratiques
- Etudes de cas
- Production collective d'outils et de démarches
- Questionnaire de satisfaction

Informations pratiques

Lieu :
Espace Montalembert
2 rue Chaintron
92120 – MONTRouGE

Durée de la formation : 7
jours, soit 49 heures

Dates :
17 et 18 octobre 2022
18, 19 et 20 janvier 2023
3 et 4 avril 2023

Coût : 980 €

Prises en charge possibles :
Formiris – Akto – Fonds
propres

Dossiers d'inscription
envoyés en septembre

Responsable administrative : Claire Veret
c-veret@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 06 52 73 64 65

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter
la responsable administrative